

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le 06/07/2026, avec l'ordre du jour suivant :

- Approbation du PV de la dernière séance
- Attribution d'un prêt au café-restaurant pour l'acquisition d'une caisse enregistreuse destinée à l'activité de vente de tabac
- Décision modificative n°1 du budget primitif Commune 2026
- Etude de devis dont le devis de la SAUR concernant le point A2 de la station d'épuration
- Questions diverses

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 10 Juillet 2026

L'an 2026, le 10 juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Montbouy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de BOSCARDIN Yves Maire.

Sont présents : M. BOSCARDIN Yves, Maire, Mmes : BLUTEUX Christiane, COUMAROS Barbara, DELCOURT Océane, FOURNIER Karine, MIGLIERINA Nolvène, SCHMIDT Nicole, ZAGORI Évelyne, MM : DE WILDE Ludovic, DOREAU Valentin, GUEDJ Patrick, MARTIN Philippe, SAUVAGET Jérémie, SCHMIDT Raynald

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres :

1. En exercice : 14
2. Présents : 14

Secrétaire de séance :

Le Maire poursuit par la lecture du compte-rendu du 18 juin 2026 qui est approuvé à l'unanimité.

Délégations consenties au maire

Le Maire donne lecture du rapport sur les décisions prises depuis le précédent conseil municipal, en vertu de la délégation du Conseil Municipal au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et ainsi que du suivi des demandes d'autorisation de travaux.

RAPPORT DU MAIRE SUR LES DECISIONS PRISES
ENTRE LE 19 JUIN ET LE 10 JUILLET 2026

en vertu de la délégation du Conseil Municipal au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

	Date	Signataire	Titulaire du marché	Objet	Montant € HT	Montant € TTC	Devis concurrents
1	22-juin-26	Yves BOSCARDIN	POLE ENERGIE 2.0	Climatisation d'une salle	4 226,95	5 072,34	*
2	29-juin-26	Yves BOSCARDIN	DARTY	2 écrans pour le secrétariat	*	199,98	Darty : 259,98 € Leclerc : 198,00 €

3	30-juin-26	Yves BOSCARDIN	GASTRO HERO	Armoire à boisson salle Segestae	558,50	670,21	Distri pro : 864 ,00€ Climat-cuisine : 1140,00 € + 396,00 € de livraison
4	10-juil-26	Philippe MARTIN	ENTREPRISE ALIX ALAIN	Débroussaillage arènes	3 400.00	3 740.00	APGEH = 5 170 € TTC NATURJARDIN = 3 840 € TTC

Soit un total de : 6 537,74 8 045,28

SUIVI DES DEMANDES D'AUTORISATION DE TRAVAUX ENTRE LE 19 JUIN 2026 ET LE 10 JUILLET 2026

	Référence	Date décision	Demandeur	Localisation	Projet	Avis
1	DP 26 00008	19-juin-26	LUMOS	3 Rue de la Fouacerie AB 296	Isolation thermique par l'extérieur sur les façades nord-est et sud-est crépis ton pierre	Opposition
2	DP 26 00010	22-juin-26	VALLOIRE HABITAT	12 La Vallée C 646	Rénovation énergétique de 12 pavillons remplacement des menuiseries et isolation par l'extérieur	Non- opposition
3	PC 26 00001	29-juin-26	DIDIER PRIAULT	14 Ancienne Route de St Maurice ZL 44	Construction d'un carport en bois d'une emprise au sol de 28 m²	Accordé
4	AP 26 00001	29-juin-26	CELINE MELLENT	4 Route de Montargis AB 97 - AB 514	Enseigne gravée sur un tronc de bois	Refus
5	DP 26 00005	29-juin-26	PHOENIX France INFRASTRUCTURES	Ancienne Route de Saint-Maurice ZL 121	Pylone treillis gris 30 m (32 m avec paratonnerre) couleur galvanisé supportant un faisceau hertzien	Accordé
6	DP 26 00009	1-juil.-26	STEPHANIE RHULMANN	Les Amoultz A 31	Installation photovoltaïque d'une surface de 40 m²	Non- opposition

Cimetière :

Renouvellement de la concession de Madame Claudine SIBIEUDE jusqu'au 6 mars 20256 pour un montant de 100.00 €

Achat d'une concession perpétuelle, M. et Mme Furrer, pour un montant de 310.00 €

1. Attribution d'un prêt au café-restaurant pour l'acquisition d'une caisse enregistreuse destinée à l'activité de vente de tabac

Délibération : 2026_07_52

Le maire informe les membres du conseil municipal que M. et Mme Mellent, propriétaires du fonds de commerce « La cantine de l'auberge », sis 4 route de Montargis, ont sollicité une aide financière pour l'achat de la caisse du tabac.

En effet, à la suite de deux liquidations judiciaires successives concernant le café-restaurant de la commune, l'acquisition de cette caisse doit être réalisée en une seule fois ; il n'est pas possible d'en assurer le paiement par mensualités.

Compte tenu de la situation et vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DECIDE de verser une aide financière remboursable d'un montant de 1 200 € TTC ;
- DIT que cette dépense sera imputée au compte 274 du budget en cours ;

- DIT qu'un échéancier de remboursement sera mis en place avec M. et Mme Mellent avec signature d'un contrat.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

2. Décision modificative n°1 du budget primitif Commune 2026

Délibération : 2026_07_53

Considérant la délibération n° 2025_12_48 portant sur les modalités de cession du fonds de commerce café restaurant en date du 11 décembre 2025,

Considérant la délibération n° 2026_07_52 en date du 10 juillet 2026 portant sur l'attribution d'un prêt au café-restaurant pour l'acquisition d'une caisse enregistreuse destinée à l'activité de vente de tabac

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget primitif 2026 de la Commune,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'ouvrir des crédits en dépenses et en recettes en section d'investissement en autorisant la décision modificative suivante sur le budget de l'exercice 2026 :

Section d'investissement

– Dépenses - Chapitre 027 + 11 200.00 €

Article 274 - Prêts : + 1 200.00 €

Article 2764 - Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé : + 10 000.00 €

– Recettes - Chapitre 027 + 11 200.00 €

Article 274 - Prêts : + 1 200.00 €

Article 2764 - Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé : + 10 000.00 €

Après délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la décision modificative détaillée ci-dessus

- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Section d'investissement

– Dépenses - Chapitre 027 + 11 200.00 €

Article 274 - Prêts : + 1 200.00 €

Article 2764 - Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé : + 10 000.00 €

– Recettes - Chapitre 027 + 11 200.00 €

Article 274 - Prêts : + 1 200.00 €

Article 2764 - Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé : + 10 000.00 €

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

3. Etude de devis de la SAUR concernant le point A2 de la station d'épuration

Délibération : 2026_07_54

Le Maire rappelle que le système d'assainissement de Montbouy a été jugé non conforme au titre de l'année 2025 au regard de la réglementation. Le déversoir en tête de station (A2) n'est pas équipé en autosurveillance pour l'estimation journalière des débits.

Notre délégataire nous a fourni un devis pour cette mise en conformité.

Le maire présente le devis et demande au Conseil Municipal de donner son avis sur le devis d'un montant de 9 425.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DEMANDE à avoir un autre devis avant de se décider
- DEMANDE à ce que la SAUR détaille son devis
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

4. Etude de devis : création d'une voie d'accès jusqu'au pylône de l'antenne relais

Délibération : 2026_07_55

Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de créer une voie d'accès jusqu'au pylône de l'antenne relais. L'opérateur de téléphonie prend en charge la bande située le long de la CUMA. La commune prend à sa charge la bande de terrain en prolongation de la voie existante, ce qui représente une surface de 171.8 m² soit 38 % de la surface totale.

Plusieurs devis ont été reçus. L'opérateur et la commune ont décidé de retenir le mieux disant.

Le maire présente le devis et demande au Conseil Municipal de donner son avis sur le devis d'un montant de 4 850.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE le devis établi par l'entreprise COLAS Agence Meunier pour un montant de 4 850.00 € HT
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

Questions diverses :

• **BAR - RESTAURANT**

Depuis la remise en route du restaurant, nous rencontrons plusieurs problèmes de matériel. La commune remercie Philippe pour le temps qu'il a consacré à la résolution de ces dysfonctionnements.

Les réparations de la chambre froide négative seront prises en charge par la mairie. À ce jour, nous disposons d'un devis de 2 100 € et sommes dans l'attente d'un second devis, ainsi que de la facture de la

première intervention, qui a consisté à remettre du gaz dans le circuit frigorifique.

Concernant les autres équipements, le frigo du bar montre des signes de faiblesse, la porte a été réparée par l'entreprise Percheron, mais il est probable qu'il ne s'agisse que d'une solution provisoire, cette porte étant très sollicitée et a déjà fait l'objet d'une tentative d'effraction. L'entreprise Percheron est spécialisée dans les menuiseries et ouvertures, ce qui explique son intervention sur la porte du

Sur la partie tabac-jeux, le tabac devrait être livré à la fin du mois et les jeux à la mi-août. Ces livraisons permettront de compléter l'offre du café-restaurant et du point de vente, sous réserve du respect des délais annoncés par les fournisseurs.

• **EMPLOI SAISONNIER**

Suite à l'annonce parue sur Facebook et Panneaupocket, nous avons reçu cinq candidatures pour le poste saisonnier. Cet après-midi, le maire, Philippe et Karine ont reçu deux candidats parmi les trois présélectionnés, le troisième n'étant plus disponible sur la période concernée.

La personne retenue est une jeune diplômée en espaces verts (promotion 2025), qui paraît très motivée. Sa candidature nous a été transmise par une agence d'intérim travaillant également sur la réinsertion et l'appui social.

Deux modalités de recrutement sont possibles : soit un contrat d'intérim, plus coûteux pour la commune (facturation au coefficient intérim avec marge et frais d'agence), soit un CDD « classique », pour lequel nous ne réglerions que les frais de recrutement facturés par l'agence.

Jeudi et vendredi prochains, la candidate effectuera un essai sur le terrain afin de vérifier que le poste lui convient et que son profil répond bien aux besoins du service. À l'issue de cet essai, si tout le monde est satisfait, nous pourrions rédiger et formaliser le contrat.

• **14 JUILLET**

Le forain initialement prévu pour les festivités du 14 juillet a indiqué qu'il ne pourra pas installer son manège ni le camion de confiseries, en raison des fortes chaleurs annoncées. Il assurera uniquement la présence de la machine à glace à l'italienne et de celle pour la barbe à papa, ce qui lui permettra d'apprécier le déroulement de la manifestation en vue d'une participation l'année prochaine.

En raison du passage du département au niveau sévère de l'indice de risque de feux de forêt et d'espaces naturels (niveau 3), le feu d'artifice prévu pour la Fête nationale du 14 juillet est annulé, conformément aux mesures de prévention et de sécurité imposées par les autorités compétentes.

Il a été demandé à la mairie si le match de football Espagne-France, demi-finale de la Coupe du monde 2026 programmée le mardi 14 juillet à 21 h, pouvait être diffusé en l'absence de tir de feu d'artifice.

Ni le comité des fêtes ni la mairie ne disposent du matériel nécessaire pour assurer cette retransmission dans de bonnes conditions techniques. De plus, compte tenu de la luminosité encore importante en début de soirée, la qualité de l'image projetée sur un écran extérieur serait très limitée, ce qui ne permettrait pas une visualisation satisfaisante du match. Par ailleurs, Raynald SCHMIDT considère que la diffusion d'un match de football n'a pas sa place dans le cadre des festivités républicaines du 14 juillet, qui doivent rester centrées sur la commémoration de la Fête nationale et les animations prévues à cet effet.

Afin de proposer une animation de remplacement, il sera demandé aux associations, lors de l'après-midi jeux du 14 juillet, de se prononcer sur leur disponibilité et leur intérêt pour l'organisation d'un « forum des associations, artisans et commerçants » le samedi 5 septembre 2026, qui pourrait s'intituler « Montbouy fête la rentrée ».

Il est précisé qu'aucune animation musicale ne pourra être assurée lors du tir de feu d'artifice

• **ABOIEMENTS DES CHIENS**

Océane DELCOURT a de nouveau saisi la mairie au sujet des nuisances provoquées par les chiens qui ne cessent d'aboyer au sein du centre bourg. Elle indique que le propriétaire des animaux, malgré les démarches déjà engagées, n'a pas pris les mesures nécessaires pour faire cesser ces troubles, la situation demeurant inchangée.

Les services de gendarmerie conseillent que les riverains incommodés signalent les faits en appelant la gendarmerie pour tapage, afin de permettre la constatation officielle des nuisances sonores.

La mairie a, pour sa part, pris contact avec la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) afin de signaler le problème, notamment au regard du nombre de chiens, manifestement trop important pour une implantation en centre bourg. Il a également été porté à la connaissance de la DDPP qu'en plus de son activité principale, le propriétaire a déclaré une activité secondaire de comportementaliste animalier et de pension pour chiens.

• **STATION D'EPURATION**

Océane DELCOURT signale que, depuis quelques jours, de fortes odeurs émanent de la station d'épuration, ce qui constitue une situation inédite depuis neuf ans qu'elle réside dans la commune. Elle indique que ces nuisances olfactives affectent directement la qualité de vie des riverains.

La mairie va se rapprocher du délégataire en charge du service d'assainissement afin de vérifier si aucun dysfonctionnement n'a été constaté sur les installations et de s'assurer que les éventuelles anomalies ont bien été corrigées, notamment au niveau du pont racleur.

• **BOITE A LIVRES**

Christiane BLUTEUX a demandé s'il serait envisageable d'installer une boîte à livres dans le bourg. Cette proposition avait déjà été évoquée avec l'ancienne équipe municipale, sans qu'un emplacement n'ait été arrêté à ce jour.

Il convient désormais de proposer un lieu d'implantation adapté, situé sur un espace de passage et facilement accessible aux habitants (proximité des commerces, de la mairie, d'un espace vert ou d'un lieu de convivialité). La mairie dispose par ailleurs d'un stock de livres permettant d'alimenter la boîte à livres lors de sa mise en place et d'en assurer le premier fonds.

• **COMMUNICATION**

Nicole SCHMIDT nous informe que plusieurs personnes de son quartier se sont plaintes de l'absence supposée de communication dans la presse concernant les festivités du 14 juillet. Il est rappelé que l'annonce a bien été transmise à la presse locale ; toutefois, les journaux ne diffusent pas systématiquement l'ensemble des informations qui leur sont adressées, ce qui peut expliquer l'absence de parution.

Jérémie SAUVAGET propose, à l'avenir, de mettre en place des panneaux d'information dans le bourg, sur le modèle de ceux utilisés par le comité des fêtes lors de ses manifestations, afin de renforcer la visibilité des événements communaux.

Par ailleurs, Nicole SCHMIDT suggère de montrer à sa voisine la plus proche le fonctionnement de l'application PanneauPocket, afin que celle-ci puisse relayer l'information autour d'elle.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 20:07

Compte rendu affiché le : 06/07/2026

Fait et délibéré le : 10/07/2026, et ont signé les membres présents.

Le Maire

Yves BOSCARDIN

Le secrétaire de séance

M. DE WILDE Ludovic

Liste récapitulative des délibérations

Séance du 24 Septembre 2026

N° Délibération	Objet de la délibération	Décision
2026_09_56	Actualisation des tarifs de la redevance Assainissement 2027	Approuvé
2026_09_57	Rapport annuel du délégataire SAUR pour l'assainissement 2025	Approuvé
2026_09_58	Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif 2025	Approuvé
2026_09_59	Rapport annuel sur le prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2025	Approuvé
2026_09_60	Décision modificative n°2 du budget primitif Commune 2026	Approuvé
2026_09_61	Admissions en non-valeur : Briconautes et SIIS Montbouy La Chapelle	Approuvé
2026_09_62	Choix de l'office notarial chargé de l'établissement des actes concernant les travaux de la route de Montargis	Approuvé
2026_09_63	Demande de subvention : BOOST école de production à Villemandeur	Approuvé
2026_09_64	Travaux chantiers participatifs	Approuvé
2026_09_65	Choix de l'opérateur de téléphonie	Approuvé
2026_66	Accord de principe de la refonte du réseau local	Approuvé